

Article 1. Généralités

Buts: donner la possibilité aux joueurs de s'exprimer musicalement en sortant des sentiers battus, et offrir au public d'autres facettes du cor des Alpes. **Le concours se déroulera le samedi soir en ouverture de concert sur la place de fête.**

Article 2. Participants

Le concours devant se dérouler sur une heure, le nombre de concurrents (en solo ou en groupe) sera limité à 10 passages. Les premières inscriptions seront prises en considération. Un joueur ne peut se produire qu'une seule fois au concours FUN, afin qu'un maximum de joueurs puissent y prendre part. Par contre, il peut également participer au concours officiel.

Article 3. Instrumentation

Les participants peuvent jouer avec l'instrument de leur choix: cor, büchel, en bois ou carbone, en deux tonalités ou plus (ensemble), association d'instruments.

Article 4. Prestation

Durée maximum de 5 minutes. Tout style de musique peut être interprété, avec ou sans accompagnement ; en cas d'accompagnement, la mise en place devra se faire rapidement. La prestation peut s'accompagner d'éléments visuels (show), selon l'imagination et les envies des participants. La tenue vestimentaire est libre.

Article 5. Jury, prix

Un jury, non issu du milieu du cor des Alpes, attribuera un prix « coup de cœur » à la prestation de son choix, en tenant compte en premier lieu de la qualité musicale, mais également du show, présence scénique, contact avec le public, originalité, etc, selon les prestations. Aucun classement ne sera établi ni aucun autre prix remis. **Le gagnant sera annoncé en cours de soirée.**

Article 6. Finale

Le gagnant du concours FUN se représentera le dimanche en ouverture de la finale du concours officiel.